



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité Syndical, convoqué le 29 novembre 2024 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **5 décembre 2024 à 18h10** sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers : 28 **Nombre de Conseillers en exercice :** 28
Nombre de Conseillers présents à la séance : 20 **Nombre de Conseillers représentés :** 1
Nombre de Conseillers absents à la séance : 7 **Nombre de Conseillers suppléés :** /

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s :** M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. Jean-Luc LENTIER, Michel CANCHES, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, Christian MONTIN.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENTTO, Michel COSNIER, François DANEMANS, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEHELLET, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Clément ROUET représenté par François DANEMANS.

M. Jean Michel FAUBLADIER a été élu secrétaire de séance.

N° 2024/19 : CREATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU SYNDICAT MIXTE

Rapporteur : Antoine GIMENEZ

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Dans le cadre de l'autonomisation du Syndicat Mixte, il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement du service dans le respect des dispositions de la loi portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En sus des effectifs travaillant actuellement pour le Syndicat Mixte, il est proposé de rajouter les postes suivants, tels que définis dans le tableau annexé :

- un(e) gestionnaire administratif, qui aura en charge principalement le secrétariat du service et la gestion des assemblées, le suivi RH du personnel en lien avec le CDG15, l'exécution et le suivi du budget de la collectivité, etc. A noter que ces missions sont actuellement effectuées par des agents de la CABA dans le cadre de la convention de mise à disposition qui la lie au Syndicat Mixte. Ce gestionnaire apportera un appui à la directrice pour la fin de gestion du fonds LEADER 2014-2022, la liquidation de l'ADEPA et la gestion administrative du CRTE.
- un animateur – une animatrice du CCR (Contrat Chaleur Renouvelable) qui aura en charge l'appui administratif aux collectivités et porteurs de projet pour leurs dossiers de demande de subventions. Il assurera également la communication et les actions de sensibilisation en lien avec ce programme. Jusqu'ici et jusqu'au 31/12/2024, ces missions étaient assurées via un conventionnement avec l'ADEPA. L'appui technique sur les dossiers est assuré par Energies15.
A noter que cette potentielle embauche se fera dans le cadre du futur CCR (mi-2025). Une aide à l'ingénierie est apportée par l'ADEME sur ces missions.

Dans ce cadre, il sera proposé une mutualisation du poste avec le SM du SCoT Haut Cantal Dordogne.

- un(e) chargé(e) de mission EnR – PV qui aura en charge, sur une partie du territoire (CABA+C&G) le développement et l'accompagnement des projets photovoltaïques sur toitures et ombrières.
Ce poste bénéficie d'un subventionnement de l'ADEME à hauteur de 30k€/an pendant 2 ans. Restera à définir les modalités contractuelles d'intervention auprès de chaque EPCI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Vu la délibération n°2020/9 portant administration et fonctionnement du Syndicat Mixte – Délégation du comité au bureau et au Président ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du CDG 15 en date du 03/12/2024 ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement ;

Considérant le transfert des agents de la CABA au Syndicat Mixte ;

Considérant l'exposé ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de créer les postes suivants :
 - ✓ Directeur(trice) du Syndicat Mixte, référent SCoT
 - ✓ Chargé(e) de Mission « Transition écologique » - Suivi du COT
 - ✓ Coordinateur (trice) Territoriale Santé
 - ✓ *Gestionnaire administratif*
 - ✓ *Chargé(e) de mission Energies Renouvelables (PV)*
 - ✓ *Animateur du CCR*
- de valider le tableau des emplois, tel que présenté en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- de charger Monsieur le Président de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2025 ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
Pierre MATHONIER.